

Classification de l'actif et du passif

Actif financier

Encaisse et dépôts

Cette catégorie d'actif englobe les pièces de monnaie; les billets de banque, les mandats, les bons de poste, les chèques, les traites à vue, les montants en transit, les soldes des dépôts à vue, à préavis et à terme dans les banques et autres institutions financières comme l'Alberta Treasury Branches. Les dépôts à vue encaissables sont classés dans la catégorie des dépôts à terme où l'on fait la distinction entre les devises canadiennes et étrangères. Les avoirs en devises étrangères sont comptabilisés à leur valeur en dollars canadiens, calculée au taux de change de clôture courant.

Comptes débiteurs

Cette catégorie regroupe toutes les créances sur les comptes débiteurs découlant de la vente de biens et de services. Elle comprend aussi les produits enregistrés avec la méthode de comptabilité d'exercice, les subventions courues et les rajustements résiduels entre fonds et entre administrations que nécessite la consolidation des comptes débiteurs. Cette catégorie se limite au revenu gagné, non encore perçu, qui sera vraisemblablement encaissé dans un avenir proche (comme les recettes à recevoir sur les biens ou services livrés). On distingue six catégories de débiteurs. Les « impôts » englobent tous les impôts à recevoir, y compris les arriérés. La catégorie des « intérêts » est explicite, tandis que celle des « comptes clients » sert à déclarer les montants exigibles à la suite de la vente de biens et de services. Les créances sur les comptes débiteurs résultant de transfert à des fins générales et de transferts à des fins particulières sont classées sous les rubriques « Composantes de l'administration publique » et toutes les créances dues aux administrations publiques par leurs entreprises sont classées sous la rubrique « Entreprise publique ». Enfin, les autres sommes que les impôts, les intérêts et les comptes clients identifiables que les membres du public doivent aux administrations publiques rentrent dans la catégorie résiduelle « Autres ».

Avances

Il s'agit de prêts, d'avances et d'autres créances qui ne peuvent être ni vendus, ni échangés sur le marché. Les transactions résiduelles reliées aux avances entre l'administration et ses fonds spéciaux ainsi que les ajustements entre les différents paliers d'administrations sont aussi incluses pour fins de consolidation. Les administrations publiques mettent des fonds directement à la disposition d'autres administrations publiques, de sociétés d'État et d'autres entités.

Titres

Cette catégorie comprend tous les titres détenus, qu'ils aient été acquis à des fins d'intérêt public (par exemple, pour garantir des prêts) ou de placements par l'entremise de courtiers en valeurs mobilières (titres négociables). Elle inclut aussi certains placements interadministrations qui constituent des titres non négociables.

Autres éléments d'actif financier

Cette catégorie comprend les éléments d'actif financier qu'on ne peut classer dans une catégorie plus précise. Elle englobe les soldes débiteurs des comptes en souffrance et sert aussi aux écritures de régularisation relatives au montant résiduel résultant de la consolidation des postes autres éléments d'actif financier.

Passif

Découverts bancaires

Les découverts bancaires correspondent à un excédent de la valeur des chèques en circulation par rapport à celle des dépôts.

Comptes créditeurs

Cette catégorie comprend les sommes dues aux créditeurs pour l'achat de biens ou de services. Elle inclut aussi les charges enregistrées avec la méthode de comptabilité d'exercice, les subventions courues et les rajustements résiduels entre fonds et administrations que nécessite la consolidation des comptes créditeurs.

Avances

Cette catégorie correspond à celle du même nom dans les comptes de l'actif. Toutefois, on la subdivise en un nombre moins élevé de sous-groupes, conformément aux pratiques d'emprunt des administrations publiques. Aucune émission de titres ne fait partie de cette catégorie. On y précise si les avances sont remboursables en devises canadiennes ou étrangères.

Pièces en circulation

Il s'agit d'une dette de l'administration fédérale représentant la valeur de toutes les pièces détenues par les particuliers et les autres secteurs de l'économie. Cet élément du passif de l'administration fédérale n'est pas inscrit dans les comptes publics. Les chiffres, sont fournis par la Monnaie royale canadienne. Les billets de banque ne sont pas déclarés dans cette catégorie, puisqu'ils représentent un élément de passif de la Banque du Canada.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor à court et à long terme sont compris dans cette catégorie. Les bons du Trésor ne produisent pas d'intérêt, mais ils sont vendus à escompte et viennent à échéance au pair (c'est-à-dire à leur valeur nominale).

Bons du Canada

Cette catégorie regroupe les bons du Trésor à court terme que le gouvernement du Canada vend uniquement sur le marché monétaire des États-Unis.

Effet à court terme

Cette catégorie regroupe les instruments à court terme autres que les bons du Trésor et les bons du Canada qui sont émis en devises canadiennes et étrangères et négociés sur le marché monétaire.

Obligations d'épargne

Contrairement à tous les autres genres d'obligations les obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées par leur propriétaire en tout temps à leur valeur nominale. Ces obligations sont non transférables et non négociables (autrement dit, elles ne sont pas échangées sur le marché obligataire); leur prix ne fluctue donc pas et elles peuvent être encaissées en tout temps à leur pleine valeur au pair. Le prix de rachat des obligations d'épargne du Canada est donc égal à leur valeur nominale plus l'intérêt accumulé. Les obligations d'épargne du Canada ne peuvent être achetées que par des Canadiens ou au nom de Canadiens.

Obligations

Il s'agit d'un titre de créance aux termes duquel l'émetteur promet de payer au détenteur un montant précis d'intérêt pendant une période précise et de rembourser le prêt quand celui-ci vient à échéance.

Autres titres

Cette catégorie regroupe tous les titres que l'on ne peut classer dans les catégories susmentionnées à cause de leur genre (par exemple effets à moyen ou à long terme) ou à cause de l'imprécision des renseignements figurant dans les documents de référence. On y précise si les titres sont remboursables en devise canadienne ou étrangère.

Dépôts

Cette catégorie englobe les dépôts en fiducie, l'excès du fonds de roulement des entreprises (comme les montants détenus par certaines administrations provinciales pour le compte de leur entreprises publiques acceptant des dépôts du public ou de leurs équivalents), les dépôts faits par des entrepreneurs pour garantir l'exécution satisfaisante du travail et divers autres dépôts à durée indéterminée. Les rajustements résiduels entre fonds et administrations publiques que nécessite la consolidation du poste « dépôts ».

Obligations envers les régimes de retraite

Cette catégorie comprend les obligations de l'administration publique à titre d'employeur, ainsi que ses obligations envers les participants, c'est-à-dire celles à titre d'employeur et celles constituées par les cotisations des participants et des employeurs autonomes versées au Fonds consolidé du revenu. La partie non provisionnée des régimes de pension fiduciaires et non fiduciaires est comptabilisée, que l'administration

publique la porte ou non au bilan. Le passif des régimes de pensions non fiduciaires est considéré comme non provisionné.

Autres éléments de passif

Cette catégorie résiduelle regroupe les montants qui ne peuvent être classés dans une catégorie plus précise. Comme dans le cas des « Autres éléments d'actif financier » (voir « Autres éléments d'actif financier »), elle sert aussi aux écritures relatives aux montants résiduels résultant de la consolidation du poste « autres éléments de passif » des comptes de plusieurs fonds ou de plusieurs administrations publiques.

Excédent de l'actif financier sur le passif (ou excédent du passif sur l'actif financier)

Il s'agit du compte de l'excédent (ou du déficit) accumulé.